

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Les sociétés locales attendent leur salle del Castillo dans l'incertitude**

**La première pierre de la nouvelle salle del Castillo, propriété de la Ville de Vevey, a été officiellement posée ce matin en présence de plusieurs personnalités et médias. La menace de référendum portant sur le Restaurant du Rivage pourrait néanmoins compromettre le chantier.**

L'heure aurait dû être à la fête ce matin à Vevey. Les travaux de reconstruction à proprement parler de la vénérable salle del Castillo ont été lancés avec la pose de la première pierre. De quoi réjouir les multiples sociétés locales, principales utilisatrices de cette surface, qui attendent de retrouver leur lieu historique pour revenir à Vevey. Il en va de même de plusieurs manifestations d'envergure, telles que par exemple le Septembre musical ou le festival Heartland, exilé temporairement à Berne. Cela devrait être le cas courant 2014 après des travaux budgétés à frs 19'560'000.- pour une salle rénovée permettant d'accueillir jusqu'à 1'000 personnes. Une ombre menace pourtant ce chantier. La récolte de signatures lancées il y a quelques jours pourrait, si le référendum devait aboutir, retarder peut-être de plusieurs années, l'exploitation de la salle del Castillo, empêcher le développement du quartier et ternir l'image de Vevey.

En effet, bien que la salle del Castillo soit propriété de la commune, sa position entre le château de l'Aile et le Restaurant du Rivage, seul visé par le comité référendaire, conduirait à un blocage du chantier de la salle si la décision, très largement favorable, du Conseil communal du 8 novembre dernier devait ne pas être confirmée par le peuple.

Pour que cette salle soit aux normes actuelles et donc utilisable, la pose d'installations et de murs d'isolation est indispensable. Or, ces travaux ne peuvent se faire que sur base d'une entente parfaite avec les propriétaires voisins, en l'occurrence Monsieur Bernd Grohe et la société Projet109 SA, puisque c'est sur leur parcelle que doit obligatoirement prendre place le mur phonique selon les directives des Monuments historiques. Le devenir de ce complexe ne peut donc s'envisager que grâce à des concessions mutuelles, ce à quoi tant Monsieur Grohe que Projet109 SA se sont jusqu'ici pliés de bonne grâce pour la réalisation d'un bien public idéal.

#### **UN PROJET CONFORME AUX PROMESSES DU PROMOTEUR**

La Municipalité de Vevey in corpore tient ici à affirmer son soutien total à Projet109 SA et renouvelle sa confiance quant aux choix du promoteur par rapport au futur bâtiment prévu à l'emplacement du Restaurant du Rivage. La séparation physique par une ruelle entre la salle del Castillo et le bâtiment de Projet109 SA a été voulue non par le promoteur ou la commune mais par le Canton (bâtiments et monuments historiques), sans que cela remette en cause son articulation dans le plan d'ensemble. Pour le reste, le projet demeure conforme aux engagements initiaux du promoteur, à savoir création d'espaces publics, café, restaurant, unité d'accueil pour les écoliers et logements dans les étages.

Il est ici rappelé que tout au long de ce dossier, tant le Conseil communal que le peuple ont confirmé à maintes reprises par leurs votes, les décisions proposées par les Municipalités passées et actuelle.

**Contact :** Laurent Ballif, Syndic, 079 310 79 23, [laurent.ballif@vevey.ch](mailto:laurent.ballif@vevey.ch)